



# DEROULEMENT DE LA SCINTIGRAPHIE POUR RECHERCHE DE FOYERS INFECTIEUX

## Qu'est-ce qu'une scintigraphie pour recherche de foyers infectieux ?

C'est un examen non invasif et indolore qui permet de visualiser la distribution des cellules de l'inflammation présente au niveau des foyers d'infection.

Cet examen est réalisé dans les suites d'une scintigraphie osseuse et permet de dire si les anomalies visibles sur la scintigraphie osseuse sont compatibles avec une infection.

## Comment doit-on se préparer à l'examen ?

Il n'existe aucune précaution particulière à prendre pour l'examen. Vous pouvez boire et manger avant et après l'examen, et prendre vos traitements comme d'habitude.

Si possible, un éventuel traitement antibiotique est interrompu depuis au moins 20 jours (fenêtre thérapeutique) afin d'augmenter la sensibilité de l'examen.

**N'oubliez pas d'apporter vos autres examens d'imagerie et notamment vos anciennes scintigraphies, radiographies, scanner, IRM ou échographies en rapport avec l'affection pour laquelle l'examen a été prescrit, et vos derniers examens de laboratoire (NFS, CRP, VS ...).**

## Comment procède-t-on à l'examen ?

Dès votre arrivée dans le service de Médecine Nucléaire, vous serez accueilli(e) par les secrétaires puis par l'équipe médico-technique.

L'examen se déroule sur 2 jours avec 3 passages dans le service. Un premier passage pour l'injection intraveineuse du radiopharmaceutique puis deux passages pour la réalisation des images, respectivement 6 et 24 heures après l'injection. La durée d'acquisition de ces images est d'environ 30 min.

## 1. Injection :

Un produit très faiblement radioactif vous sera injecté dans une veine du bras.

**L'examen n'est pas douloureux et ne présente aucun effet secondaire immédiat ou tardif.**

Il existe néanmoins un risque allergique chez les patients travaillant au contact de souris (animalerie / laboratoire ...) ou ayant déjà effectué cet examen. Cet examen n'est pas dangereux et le rayonnement reçu est très faible, comparable à des examens courants de radiologie. A noter que le rayonnement reçu n'augmente pas avec le nombre d'images acquises. Si vous n'êtes pas hospitalisé(e), vous pouvez quitter le service pendant les temps d'attente.

## 2. Images :

Les images sont réalisées 6 puis 24 heures après l'injection. Avant la réalisation des images, vous devrez revêtir une blouse de l'hôpital et enlever tout objet métallique (montre, bijoux, etc.) pouvant perturber les images (pensez à les laisser à la maison).

L'appareil qui prend les clichés s'appelle une gamma caméra. Pour obtenir des images de qualité, elle se déplace tout le long de votre corps, le plus près possible mais sans vous toucher.

Pendant l'enregistrement des images (30 minutes) vous serez allongé(e) sur le dos, et **il sera important de ne pas bouger**. Vous pourrez respirer tout à fait normalement.

La position sous caméra est parfois pénible, mais des dispositions seront prises pour optimiser votre confort (coussins, couvertures, etc.).

Après les premières images acquises, le médecin nucléaire peut décider de réaliser des acquisitions supplémentaires afin d'explorer plus précisément une zone ou pour préciser le diagnostic.

## L'examen est-il dangereux ?

Le radiopharmaceutique utilisé lors de cet examen est un anticorps monoclonal de souris radiomarqué (ou immunoglobuline radiomarquée). Son administration chez l'homme peut induire la formation d'anticorps anti-immunoglobuline de souris (HAMA) qui peut modifier la sensibilité de l'examen pour la détection de foyers infectieux, si cet examen est réitéré dans le futur. Moins de 5% des patients développent des HAMA après une injection unique. L'éventualité d'une réaction allergique à l'anticorps de souris ne pouvant être formellement exclue (c'est cependant un phénomène peu fréquent < 1/100), l'injection est précautionneuse et se fait dans un cadre hospitalier. Cet examen sera réalisé avec votre consentement, vous êtes bien sûr libre de le refuser. **Votre accord écrit sera recueilli au secrétariat.**

## Contre-indications ?

L'examen est évité chez la femme enceinte. Pour cette raison, il est obligatoire pour une femme en âge de procréer de réaliser l'examen dans les 10 premiers jours du cycle menstruel, sous contraception ou éventuellement après un test de grossesse.

Un questionnaire vous sera systématiquement remis par les secrétaires et sera à remplir avant la réalisation de votre examen.

Si vous allaitez votre enfant, vous devez tirer votre lait avant l'examen et le conserver pour une utilisation ultérieure.

En effet, votre allaitement devra être suspendu durant les 24 heures suivant l'injection intraveineuse du radiopharmaceutique et le lait produit durant cette période devra être jeté.